

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 9 mai 1878.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son rejet du premier amendement fait par le Sénat au bill No. 14, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," et que maintenant elle acquiesce au dit premier amendement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

ALFRED PATRICK,

Greffier des Communes.

L'honorable M. *Scott* a proposé, secondé par l'honorable M. *Pelletier* :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera, ce soir, elle reste ajournée à demain à deux heures et demie de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Flint*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à deux heures et demie de l'après-midi,

Vendredi, 10 Mai, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable DAVID CHRISTIE, Président,

Les honorables messieurs

Carrall,
Dickson,
Dumouchel,
Girard,

Leonard,
McDonald,
Macpherson,
Miller,

Pelletier,
Power,
Pozer,

Scott,
Shead,
Wilmot.

PRIÈRE :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du Canada, jusqu'à la fin de la prochaine session du parlement," et informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat, au dit bill, sans amendement.